Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_077-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-077 – Aménagement – Renaturation de la cour de l'école publique Victor Hugo – Convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	24	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : mercredi 10 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER

Pouvoirs : Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Chantal CHARRERON, Kahina SAADI a donné pouvoir à Eric MAHE,

Absence : Paulette LAMBERT, Virginie TOUZARD, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération du Bureau des élus du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan du 22 septembre 2026 retenant la candidature de la commune de Surzur pour l'accompagnement du projet de renaturation de la cour de l'école publique Victor Hugo ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_077-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

VU le projet de convention de partenariat proposé par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ;

CONSIDÉRANT que l'adaptation des équipements scolaires au changement climatique constitue un enjeu pour améliorer le confort des élèves et des personnels, notamment face aux épisodes de fortes chaleurs ;

CONSIDÉRANT que la renaturation des cours d'école permet également de développer la biodiversité, de favoriser l'infiltration des eaux pluviales, de réduire les îlots de chaleur et de proposer des espaces extérieurs davantage adaptés aux usages pédagogiques et aux besoins des enfants ;

CONSIDÉRANT que le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, lauréat d'un appel à projets FEDER de la Région Bretagne portant sur l'accompagnement des projets d'amélioration de la résilience climatique des cours d'établissements scolaires, a retenu la candidature de la commune de Surzur pour l'année scolaire 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT que cet accompagnement porte notamment sur la réalisation d'un diagnostic de l'existant, l'analyse des usages et des besoins, la concertation avec les différents publics concernés et la définition d'un préprogramme d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que cette démarche associera les élèves, les équipes éducatives et périscolaires, les représentants des parents d'élèves ainsi que les services communaux concernés, afin de construire un projet partagé ;

CONSIDÉRANT que le Parc assurera un accompagnement technique, paysager et méthodologique, tandis que la commune conservera la maîtrise d'ouvrage du projet et restera décisionnaire des aménagements à réaliser, de leur calendrier et des budgets à y consacrer ;

CONSIDÉRANT que cet accompagnement représente une contribution financière de la commune de 7 000 € TTC ;

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et de prévoir le versement de la participation financière correspondante.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_077-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

APPROUVE le projet de renaturation de la cour de l'école publique Victor Hugo, accompagné par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ;

APPROUVER les termes de la convention de partenariat définissant les modalités d'accompagnement technique et méthodologique du projet ;

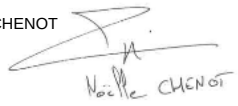
APPROUVE la participation financière communale fixée à 7 000 € TTC ;

PRÉCISE que la commune conserve la maîtrise d'ouvrage du projet, notamment pour la définition des aménagements, leur programmation et la détermination des budgets affectés à leur réalisation ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

PRÉVOIT l'inscription des crédits nécessaires au budget communal et le règlement de la participation financière selon les modalités prévues par la convention.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 19 novembre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 19/11/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX